

Turquie: violences contre les femmes membres du HDP

Renseignement

Berne, le 25 octobre 2018



Impressum

Editeur

Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)

Case postale, 3001 Berne

Tél. 031 370 75 75

Fax 031 370 75 00

E-mail : info@osar.ch

Internet : www.osar.ch

CCP dons : 10-10000-5

Version disponible en français et en allemand

COPYRIGHT

© 2018 Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Berne

Copies et impressions autorisées sous réserve de la mention de la source

Sommaire

1	Introduction.....	4
2	Violences dues à des motifs politiques contre les femmes membres du HDP	4
2.1	Poursuites pénales de membres du HDP	4
2.2	Attaques orchestrées par des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux en tant que moyen de pression politique Fehler! Textmarke nicht definiert.	
2.3	Protection contre les attaques	7

Ce rapport repose sur des renseignements d'expert-e-s et sur les propres recherches de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Conformément aux standards COI, l'OSAR fonde ses recherches sur des sources accessibles publiquement. Lorsque les informations obtenues dans le temps imparti sont insuffisantes, elle fait appel à des expert-e-s. L'OSAR documente ses sources de manière transparente et traçable, mais peut toutefois décider de les anonymiser, afin de garantir la protection de ses contacts.

1 Introduction

Situation : une femme membre du *Halkların Demokratik Partisi* (*Parti démocratique du peuple* ou HDP), un parti pro-kurde, a été retenue contre son gré en un lieu inconnu pendant près de 24 heures. Des fonctionnaires turcs en civil l'ont exposée à des violences sexuelles et mise sous pression pour qu'elle renonce à son engagement politique. Les questions suivantes ont été tirées d'une demande adressée à l'analyse-pays de l'OSAR :

1. Y a-t-il des indices donnant à penser que des membres des autorités gouvernementales turques utilisent la violence sexuelle ou physique comme moyen de pression politique contre des femmes membres du HDP ?
2. Les autorités gouvernementales turques protègent-elles les personnes concernées contre ce genre de violences ?

L'analyse-pays de l'OSAR observe les développements en Turquie depuis plusieurs années.^[1] Sur la base de ses propres recherches, ainsi que de renseignements transmis par des expert-e-s pendant le voyage d'analyse qu'elle a effectué sur place en octobre 2018, l'OSAR apporte les réponses suivantes aux questions ci-dessus.

2 Violences motivées par des raisons politiques contre des femmes membres du HDP

2.1 Poursuites pénales de membres du HDP

Poursuites pénales à l'encontre de membres du HDP. Plusieurs sources rapportent que des membres du HDP (*Halkların Demokratik Partisi*) peuvent être exposés à des poursuites pénales en Turquie.¹ Selon les indications fournies le 12 octobre 2018 par la *personne de contact J*, ce parti pro-kurde subit de fortes pressions de la part des autorités. Plusieurs députés et plus de 5 000 membres du HDP croupiraient ainsi en prison.² Les procureurs turcs les accusent de terrorisme et de menaces contre la sécurité nationale. C'est ainsi que sont justifiées les procédures pénales intentées contre des centaines de politicien-ne-s pro-

[1] www.osar.ch/pays-dorigine.html.

¹ Interviews des personnes de contact H et J (12 octobre 2018) qui travaillent toutes les deux pour le HDP en Turquie ; interview de la personne de contact A qui travaille en Turquie dans le domaine des droits humains en date du 28 septembre 2018 ; UK Home Office, Country Policy and Information Note Turkey, Kurdish political parties, août 2018, p. 30-38: www.ecoi.net/en/file/local/1440165/1226_1533730159_turkey-kurdish-political-parties-cpin-v3-0-august-2018.pdf; Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Turquie, profil des groupes en danger, mise à jour, 19 mai 2017, p. 10-12: <https://www.osar.ch/assets/herkunftslaender/europa/tuerkei/170519-tur-gefaehrungsprofile-franz.pdf>.

² Interview de la personne de contact J qui travaille pour le HDP en Turquie le 12 octobre 2018.

kurdes, de partisans et de représentants officiels du parti. Des organisations de défense des droits humains critiquent le fait que beaucoup de personnes ont été arrêtées uniquement pour affaiblir le *Halkların Demokratik Partisi* (HDP), ainsi que le *Demokratik Bölgeler Partisi* (Parti démocratique des régions DBP), son équivalent sur le plan communal, et pour réprimer les voix critiques, alors qu'elles n'avaient aucun lien avec le terrorisme.³

Les simples adhérents du HDP peuvent aussi se retrouver dans le collimateur des autorités. Selon les indications de la *personne de contact B* qui travaille en Turquie dans le domaine des droits humains, il suffit d'être membre du HDP pour se retrouver potentiellement dans le collimateur des autorités. Il suffit parfois même de participer à une assemblée ou à une réunion du parti sans y être personnellement affilié. De l'avis de la *personne de contact B*, un engagement actif accroît toutefois la pression exercée par les autorités.⁴ La *personne de contact G* part elle aussi du principe que les membres plus actifs sont davantage dans la ligne de mire des autorités. Cette source estime aussi que les autorités s'emploient à paralyser le travail du parti.⁵

Selon les indications fournies le 9 octobre 2018 par la *personne de contact E*, des représentant-e-s des autorités turques prétendent que les membres du HDP sont poursuivis par la police, quand elles peuvent établir un lien direct avec le *Parti des travailleurs du Kurdistan* (PKK), comme par exemple la participation à l'enterrement d'un membre du PKK. Selon cette source, des procès ont été intentés contre plusieurs députés du HDP en raison d'une possible implication dans les activités du PKK.⁶ D'après la *personne de contact H*, des membres actifs du HDP courent le risque d'être entraînés en justice. Il arrive également que des personnes se fassent arrêter, alors qu'elles ne sont plus membres du parti et qu'elles ont mis fin à leur activité politique depuis plusieurs années. La source a déclaré avoir connaissance de plusieurs cas où des membres du HDP ont été arrêtés à cause du contenu de leurs discours ou de contributions postées sur les réseaux sociaux. Des déclarations au sujet de l'opération turque à Afrin (Syrie) peuvent aussi, selon elle, entraîner des poursuites pénales de membres du HDP. Le gouvernement considère le HDP comme une branche d'une organisation terroriste. Il pourrait même prendre pour cible les sympathisants du HDP. Les autorités encourageraient ainsi certaines personnes à dénoncer des suspects. Si une personne suit par exemple les contributions d'un-e député-e du HDP sur les réseaux sociaux, cela pourrait passer pour une preuve de liens avec des terroristes.⁷

Interventions arbitraires de l'État contre des membres du HDP. Selon les dires des *personnes de contact A et I*, la manière dont les autorités s'en prennent aux membres du HDP est empreinte d'arbitraire. D'où la difficulté de prévoir qui va se retrouver dans le collimateur

³ OSAR, Turquie, profil des groupes en danger, 19 mai 2017, p. 10-12.

⁴ Interview de la personne de contact B qui travaille en Turquie dans le domaine des droits humains en date du 8 octobre 2018.

⁵ Interview de la personne de contact G qui travaille en Turquie dans le domaine des droits humains en date du 10 octobre 2018.

⁶ Interview de la personne de contact E qui travaille en Turquie en date du 9 octobre 2018.

⁷ Interview de la personne de contact H qui travaille en Turquie pour le compte du HDP en date du 12 octobre 2018.

des autorités et faire l'objet de poursuites pénales.⁸ Des mesures ont souvent été prises contre un très grand nombre de membres du HDP, en particulier au sud-est.⁹

2.2 Attaques orchestrées par des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux en tant que moyen de pression politique

Attaques orchestrées par des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux contre des membres et des politicien-ne-s du HDP. L'*UK Home Office* (2018) indique, sur la base de plusieurs sources, que dans le cadre des élections de juin 2018 des membres du HDP et des institutions du parti ont été la cible d'actes de violence commis par des tiers et parfois aussi par des membres des forces de police pour des motifs politiques. Les auteurs civils de ces violences seraient souvent des sympathisant-e-s du parti politique gouvernemental *Adalet ve Kalkınma Partisi* (AKP) ou du parti *Milliyetçi Hareket Partisi* (MHP).¹⁰

Des fonctionnaires en civil recourent à la violence pour faire pression sur des membres du HDP. D'après la *personne de contact D*, les attaques dues à des motifs politiques et les violences infligées par des policiers en civil ne se limitent pas qu'aux femmes, mais visent aussi les hommes du parti ou les étudiants.¹¹ Selon les *personnes de contact D et H*, les fonctionnaires en civil emmènent la personne concernée et la pressent de collaborer avec eux en tant qu'informateurs-trices.¹² La *personne de contact D* précise que cela se produit même à Istanbul et à Ankara. Quelques-unes des personnes concernées se seraient adressées à des organisations de défense des droits humains ou à des médias. Depuis l'escalade de la violence observée dans le sud-est à partir de l'été 2015 et la tentative de coup d'État de juillet 2016, on signale davantage de cas de ce genre.¹³ La *personne de contact H* a souligné que ces violences visent en premier lieu à gagner de nouveaux informateurs-trices, et en second lieu à intimider les personnes concernées. La personne de contact H estime que ces violences sont commises de façon systématique par des forces de police. Elle est d'avis que ces violences sont orchestrées par les forces de sécurité dans le but d'intimider et de réprimer l'opposition politique.¹⁴

Opérations secrètes des fonctionnaires en civil. Selon la *personne de contact M*, son organisation a eu l'occasion de constater que les forces de police dissimulent souvent leur identité quand elles ont affaire à des « cas politiques ». C'est notamment le cas au sud-est du pays. Des policiers en civil sont ainsi impliqués dans des arrestations, des razzias ou parfois même dans des exécutions sommaires. Ces « actions secrètes », dont on ne peut pas

⁸ Interviews de la personne de contact A en date du 28 septembre 2018 et de la personne de contact I en date du 12 octobre 2018. Toutes deux travaillent en Turquie dans le domaine des droits humains.

⁹ Interview de la personne de contact I qui travaille en Turquie dans le domaine des droits humains en date du 12 octobre 2018.

¹⁰ UK Home Office, *Kurdish political parties*, août 2018, p. 18-20.

¹¹ Interview de la personne de contact D qui travaille en Turquie dans le domaine des droits humains en date du 8 octobre 2018.

¹² Loc. cit. ; interview de la personne de contact H qui travaille en Turquie pour le HDP en date du 12 octobre 2018.

¹³ Interview de la personne de contact D qui travaille en Turquie dans le domaine des droits humains en date du 8 octobre 2018.

¹⁴ Interview de la personne de contact H qui travaille en Turquie pour le HDP en date du 12 octobre 2018.

clairement déterminer les auteurs, seraient parfois présentées par les autorités comme des activités criminelles de tiers.¹⁵

Violence motivée par des raisons politiques et attaques commises par des policiers en civil contre des femmes membres du HDP. Selon les indications fournies le 8 octobre 2018 par les *personnes de contact C et D*, il est souvent arrivé que des femmes membres du HDP soient agressées par des agents de police en civil pour des raisons politiques.¹⁶ Le 12 octobre 2018, la *personne de contact K* a indiqué à l'OSAR avoir eu connaissance de cas de ce genre. Elle a confirmé l'existence d'agressions et parfois même d'actes de violence sexuelle visant à faire pression sur les femmes concernées pour des raisons politiques. Les policiers qui commettent ces actes le feraient souvent en habits civils.¹⁷ La *personne de contact I* confirme que ce genre de violences est hautement vraisemblable, en particulier à Diyarbakir, où il y a une très forte présence policière, mais aussi à Ankara par exemple.¹⁸ Le 10 octobre 2018, la *personne de contact M* a indiqué à l'OSAR avoir eu connaissance de cas de ce type. Selon cette source, les femmes kurdes en particulier sont dans le collimateur des autorités.¹⁹ La *personne de contact H*, qui travaille au HDP, mentionne quelques affaires de ce type survenues l'an dernier.²⁰

Violence sexuelle contre les femmes par les forces de sécurité. La *personne de contact L*, qui travaille en Turquie dans le domaine des droits des femmes et de la violence contre les femmes, a indiqué à l'OSAR que, d'une manière générale, les femmes actives sur le plan politique courent un certain risque. Le recours à la violence sexuelle s'inscrit parfois dans la stratégie des forces de sécurité. Il semble que, dans le sud-est, des femmes dépeignent à des organisations de défense des droits des femmes des cas de violences sexuelles commises par les forces de sécurité. En prison, les femmes sont en outre souvent exposées à des harcèlements sexuels ou à des violences.²¹

2.3 Protection contre les attaques

Des rapports dénoncent le fait que la police n'intervient pas en cas de violences et rejette les victimes. L'*UK Home Office* (2018) rapporte, en se référant à plusieurs sources, que les forces de police n'ont offert aucune protection aux membres du HDP agressés par des tiers lors de plusieurs attaques commises en 2018. Au lieu de cela, elles ont parfois même pris une part active aux actes de violence contre des membres du HDP ou y ont assisté les bras croisés. Des forces de police auraient parfois même protégé les agresseurs ou rejeté la demande d'intervention des victimes. Quand le feu a été bouté à un bureau du HDP dans

¹⁵ Interview de la personne de contact M qui travaille en Turquie dans le domaine des droits des femmes en date du 10 octobre 2018.

¹⁶ Interview du juriste C qui travaille en Turquie dans le domaine des droits humains en date du 8 octobre 2018 ; interview de la personne de contact D qui travaille en Turquie dans le domaine des droits humains en date du 8 octobre 2018.

¹⁷ Interview de la personne de contact K qui travaille en Turquie dans le domaine des droits humains en date du 12 octobre 2018.

¹⁸ Interview de la personne de contact I qui travaille en Turquie dans le domaine des droits humains en date du 12 octobre 2018.

¹⁹ Interview de la personne de contact M qui travaille en Turquie dans le domaine des droits des femmes en date du 10 octobre 2018.

²⁰ Interview de la personne de contact H qui travaille en Turquie pour le HDP en date du 12 octobre 2018.

²¹ Interview de la personne de contact L qui travaille en Turquie dans le domaine des droits des femmes et de la violence contre les femmes en date du 11 octobre 2018.

la province de Bolu, la police locale a refusé de considérer le crime comme motivé par des raisons politiques et l'a simplement imputé à des soûlards.²²

On estime que les femmes victimes de violence ne sont pas protégées par les autorités.

Selon les indications de plusieurs personnes de contact, une femme membre du HDP ne peut espérer aucune protection de la part des autorités si des fonctionnaires en civil lui ont fait subir des actes de violence sexuelle pour des motifs politiques.²³ D'après la *personne de contact D*, la question de l'indépendance des autorités revêt beaucoup d'importance dans un cas de ce genre. Beaucoup de juges et de policiers ont ainsi été licenciés par l'actuel gouvernement et l'indépendance du système judiciaire n'est pas garantie. La *personne de contact D* estime que la sécurité de la personne concernée n'est pas garantie. D'après son expérience, la victime ne reçoit aucune protection de la part des autorités.²⁴ Selon les indications de la *personne de contact C*, il est certes théoriquement possible qu'une personne demande la protection des autorités dans un cas de ce genre, mais à sa connaissance, personne ne l'a jamais obtenue. Cela dépend toutefois certainement des circonstances spécifiques.²⁵ La *personne de contact K* a indiqué à l'OSAR, en date du 12 octobre 2018, qu'il est très difficile pour les femmes kurdes membres du HDP de signaler un cas de ce type à la police.²⁶ La *personne de contact L* relève que les personnes qui portent plainte à la police s'exposent potentiellement à d'autres agressions et violences de la part des représentants des autorités.²⁷

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) est l'association faitière nationale des organisations suisses d'aide aux réfugiés. Neutre sur le plan politique et confessionnel, elle s'engage pour que la Suisse respecte ses engagements en matière de protection contre les persécutions conformément à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Les activités de l'OSAR sont financées par des mandats de la Confédération et par des dons de particuliers, de fondations, de communes et de cantons.

Vous trouverez les publications de l'OSAR sur la Turquie ainsi que sur d'autres pays d'origine de requérant-e-s d'asile sous www.osar.ch/pays-dorigine.

La newsletter de l'OSAR vous informe des nouvelles publications. Inscription sous www.osar.ch/newsletter.

²² UK Home Office, Kurdish political parties, août 2018, p. 18-20.

²³ Interviews des personnes de contact D (8 octobre 2018) et I (12 octobre 2018) qui travaillent toutes deux en Turquie dans le domaine des droits humains ; interviews des personnes de contact H et J (toutes deux le 12 octobre 2018) qui travaillent en Turquie pour le HDP.

²⁴ Interview de la personne de contact D qui travaille en Turquie dans le domaine des droits humains en date du 8 octobre 2018.

²⁵ Interview du juriste C qui travaille en Turquie dans le domaine des droits humains en date du 8 octobre 2018.

²⁶ Interview de la personne de contact K qui travaille en Turquie dans le domaine des droits humains en date du 12 octobre 2018.

²⁷ Interview de la personne de contact L qui travaille en Turquie dans le domaine des droits des femmes et de la violence contre les femmes en date du 11 octobre 2018.